

**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE****1. PRESENTATION**

Caroline BENKÖ (enseigne SOPHRO-REFLEX®) est un prestataire de service et organisme de formation professionnelle enregistré sous le numéro 52440843244 auprès du préfet de la région des PAYS DE LA LOIRE et dont le siège social est établi au 8, chemin du lavoir, 49270 – La Varenne d'Orée d'Anjou. Caroline BENKÖ, enseigne SOPHRO-REFLEX® développe, commercialise et dispense des actions d'accompagnement et de formation en présentiel et/ou à distance, FOAD en inter et/ou intra entreprises.

2. DEFINITIONS

Client : co-contractant de Caroline BENKÖ, enseigne SOPHRO-REFLEX®.

3. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute commande d'accompagnement ou de module de formation implique l'acceptation sans réserve par le client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat. Le client se porte garant du respect des présentes CGV par lui-même et/ou l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.

Le client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de Caroline BENKÖ, enseigne SOPHRO-REFLEX®, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

4. DISPOSITIONS COMMUNES POUR LES FORMATIONS

4.1 Formation interentreprises : formation sur catalogue ou sur mesure pour le compte d'un client, réalisée dans des locaux mis à disposition de Caroline BENKÖ, enseigne SOPHRO-REFLEX®.

Le stagiaire a la possibilité de réaliser un stage en entreprise ou organisation si le cursus de formation le prévoit. Dans ce cas, Caroline BENKÖ, enseigne SOPHRO-REFLEX®, établira une convention de stage avec la structure pendant la durée de la formation, selon les conditions établies avec l'organisation qui l'accueille.

4.2 Formation intra-entreprise : il peut s'agir de formations réalisées sur mesure pour le compte d'un client ou de libre choix sur le catalogue de formation. Le lieu de son déroulement est dans des locaux mis à la disposition par Caroline BENKÖ, enseigne SOPHRO-REFLEX® ou dans les locaux du client (à convenir préalablement).

4.3 Formations à distance : Formations réalisées par visio-conférence, avec un accès personnel à la plateforme de pratique ou/et théorique, et éventuellement des sessions de formation présentiel.

5. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Caroline BENKÖ, enseigne SOPHRO-REFLEX® fait parvenir au client, une convention de formation professionnelle continue en 2 exemplaires établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail. Le client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à Caroline BENKÖ, enseigne SOPHRO-REFLEX® un exemplaire, paraphé, signé et tamponné. Les formations sont également ouvertes aux participants qui s'inscrivent à titre personnel. Une feuille de présence, copies de l'attestation d'assiduité en formation, attestation individuelle de formation et évaluation pédagogique réalisée à chaud sont adressées au client après la formation.

6. CONDITIONS FINANCIERES

6.1 Pour une formation en interentreprises : pour les entreprises publiques et privées : la facture transmise après chaque session de formation est à régler sous 10 jours, sauf si la formation est prise en charge par un OPCA avec subrogation de paiement. L'accord de prise en charge par

l'OPCA doit nous parvenir avant le début de la formation. Dans le cas contraire, nous facturons au client qui pourra ensuite se faire rembourser par son OPCA. Exception faite pour les inscriptions 15 jours avant le début de la session de formation choisie.

6.2. Pour une formation intra-entreprise : une proposition commerciale et financière sera préalablement établie par Caroline BENKÖ, enseigne SOPHRO-REFLEX®. Un acompte de 30% sera versé par le client à la signature de la convention de formation professionnelle continue, sauf si la formation est prise en charge par un OPCA avec subrogation de paiement.

L'accord de prise en charge par l'OPCA doit nous parvenir avant le début de la formation. Le solde est dû à 30 jours à réception de la facture établie après la formation et à régler à réception.

6.3 Annulation d'une formation

6.3.1 annulation d'une formation interentreprises par le client : en raison des frais fixes inhérents à la préparation et à l'organisation de la formation, pour toute annulation faite moins de 14 jours avant le début du stage, l'organisme de formation facturera les frais d'annulation correspondant à 100% du prix de la formation. Cependant, l'Entreprise pourra substituer au participant absent, un autre participant avec l'accord de Caroline BENKÖ, enseigne SOPHRO-REFLEX®. En cas d'abandon en cours de session du participant, Caroline BENKÖ, enseigne SOPHRO-REFLEX® facturera le coût de la formation dans son intégralité. Dans ce cas, il ne peut pas y avoir de prise en charge par l'OPCA.

6.3.2 Annulation d'une formation intra-entreprise par le client : pour toute annulation faite moins de 14 jours avant le début de la formation, Caroline BENKÖ, enseigne SOPHRO-REFLEX® facturera les frais d'annulation correspondant à 100% du prix de la formation. En cas d'absence ou d'abandon d'un participant du groupe en cours de formation, celle-ci sera facturée en totalité. Dans ce cas, il ne peut pas y avoir de prise en charge par l'OPCA.

6.3.3 Annulation d'une formation interentreprises par Caroline BENKÖ, enseigne SOPHRO-REFLEX® : dans le cas de force majeure, l'organisme de formation se réserve le droit d'annuler la formation, au plus tard une semaine avant la date prévue. Dans cette hypothèse, le montant des droits d'inscription sera intégralement remboursé. En cas d'interruption de la formation durant son déroulement, par l'organisme de formation, celui-ci s'engage à rembourser le client, au prorata des heures non effectuées. En cas de force majeure l'organisme de formation se réserve le droit de reporter les sessions de formation ou de changer les modalités (de présentiel à distance par exemple)

6.4 Facturation – règlement

Tous les prix sont exprimés en euros et TTC. Certaines des actions de formation professionnelle sont exonérées de TVA, par autorisation des services fiscaux. Sauf convention contraire, le règlement est effectué par chèque ou virement bancaire. Nos informations bancaires sont indiquées sur la facture et un IBAN est envoyé dès réception de votre demande d'inscription. En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après une mise en demeure restée sans effet dans les 8 jours ouvrables, une pénalité de retard de paiement, sera appliquée. Pénalité de 10% conformément aux modalités précisées dans l'Article L. 441-6 du code de commerce. Pour les professionnels, une indemnité minimum forfaitaire de 20 € pour frais de recouvrement sera exigible (Décret du 2012-1115 du 9 octobre 2012). Si la mise en demeure est restée sans effet, le dossier est transféré à un avocat au barreau de Nantes, afin qu'il engage toute voie de droit en vue de recouvrement de la facture impayée. Les frais de procédure sont à la charge du client.

7. PROPRIETE INTELLECTUELLE ET MARQUES

Tous les éléments de ce site, notamment les textes, logos, images, programmes de formation, livres, articles, enregistrements, manuels et vidéos pédagogiques ou toute autre publication sont la propriété de Caroline BENKÖ, enseigne SOPHRO-REFLEX®, et sont protégés à ce titre par la législation relative aux droits de propriété intellectuelle et aux bases de données. L'utilisateur ne peut en aucun cas utiliser, distribuer, copier, reproduire, modifier, dénaturer ou transmettre le site ou des éléments du site sans l'autorisation écrite et préalable Caroline BENKÖ, enseigne SOPHRO-REFLEX®.

Le client s'interdit toute reproduction ou modification même partielle, transmission ou distribution du matériel de formation et documents remis sur support papier, les documents divers remis au stagiaire durant sa formation, les supports audio, vidéo et tout autre matériel pédagogique ou code d'accès à la plateforme pédagogique. En outre, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

8. CONFIDENTIALITES

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par Caroline BENKÖ, enseigne SOPHRO-REFLEX® au client. Caroline BENKÖ, enseigne SOPHRO-REFLEX® s'engage à ne pas communiquer à des tiers, les informations transmises par le client, y compris les informations concernant leurs salariés.

9. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

En tant que responsable du traitement du fichier de son personnel, le Client s'engage à informer chaque stagiaire que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par Caroline BENKÖ, enseigne SOPHRO-REFLEX® aux fins de réalisation et de suivi de la formation :

- envoi des dossiers inhérents aux conditions d'accès à une formation,
- questionnaire individuel évaluatif du niveau de savoir avant la formation et en fin de formation,
- suivi de formation,
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, l'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant et qu'à cette fin, une demande en ligne précisant l'identité et l'adresse électronique du demandeur peut être adressée à Caroline Benkö enseigne SOPHRO-REFLEX®.

Caroline BENKÖ, enseigne SOPHRO-REFLEX® conservera les données liées à l'évaluation des acquis par le stagiaire, afin d'assurer les références qualité exigées par la certification Qualiopi à laquelle l'organisme de formation est labélisé.

10. LITIGE ET CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPETENCE TERRITORIALE

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. En cas de litige entre le CLIENT et Caroline BENKÖ, enseigne SOPHRO-REFLEX®, le règlement sera du ressort du Tribunal de Commerce de Nantes, France